

UNE ORGIE DE SAINTETÉS (OU DE LA PERPÉTUITÉ DE LA « RÉFORME »)

JOURNÉE DU COLLECTIF FDE À PARIS, LE 11 MAI 2022

Nous vous invitons à une réunion du collectif FDE élargi du SNESUP-FSU le 11 mai 2022 de 10 h à 16 h à Paris dans les locaux du SNEP-FSU (76, rue des Rondeaux, 75 020 Paris, M° Gambetta, sortie Martin Nadaud).

Il s'agit, d'une part, de faire le point sur la situation dans les INSPÉ alors que nous arrivons à la fin de l'année universitaire. Il s'agit d'autre part, et en lien avec le point précédent, de discuter des perspectives de la rentrée telle qu'elle est actuellement prévue, avec «l'achèvement» de la «réforme» Blanquer et en particulier des conditions de la mise en place de la formation pour les fonctionnaires stagiaires.

Nous vous demandons de d'ores et déjà retenir cette date et de nous indiquer par retour de courriel votre disponibilité: fde@snesup.fr. Comme d'habitude, les frais de déplacement et de repas sont pris en charge par le SNESUP-FSU pour ses adhérent-es.

ALORS, CETTE PREMIÈRE ANNÉE DE « RÉFORME » ? ON EN REMET UNE PETITE COUCHE ?

Faut-il encore le rappeler? Cette «réforme» a suscité l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales de l'éducation, ainsi qu'en témoignent les votes successifs au CNESER et au CTMEN comme lors de sa séance du 13 octobre 2021 avec un vote unanime de leurs représentant-es lors de la présentation des modalités de la formation des lauréat-es des concours à partir de septembre 2022, en tant que fonctionnaires stagiaires. Présentée par bribes, elle est le résultat des décisions unilatérales du ministère, sans bilan de l'existant ni prise en compte des propositions formulées par les représentants des personnels.



MARS-AVRIL 2022 | Réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Michela Gribinski et Stéphanie Péraud-Puigégur.

On peut de la sorte affirmer que les étudiant-es qui passent les concours cette année sont de véritables cobayes. Ils ont attendu janvier 2021 pour découvrir les épreuves des concours, et octobre 2021 pour les attendus de l'épreuve dite d'«entretien avec le jury», elle aussi largement rejetée par la profession. Personne ne semble avoir pensé aux frais de déplacement de celles et ceux qui ont accepté un contrat d'alternance en M2 ni aux jours qu'il faudrait libérer avant les épreuves des concours. Les étudiant-es en observation et pratique accompagnée n'ont pas signé les conventions adéquates en début d'année, et ont dû attendre pour percevoir la gratification, que la loi impose pourtant de leur verser mensuellement. À ce jour, certain-es l'attendent depuis déjà six mois!

Mais cela ne suffit pas... Les équipes des universités, et en leur sein des INSPÉ, déjà mises à mal par cette n-ième «réforme», doivent, encore une fois, préparer à l'aveugle

la rentrée prochaine, pour les lauréats des concours 2022 qui seront placés en responsabilité de classe à mi-temps avec un mi-temps de formation – pour celles et ceux sans expérience ni formation antérieure aux métiers de l'enseignement – ou en responsabilité à temps plein avec dix à vingt jours de formation – pour celles et ceux issu-es des masters MEEF.

Le SNESUP-FSU a interrogé différents interlocuteurs ces dernières semaines (DGESIP, DGESCO, DGRH, Réseau des INSPÉ) et a une nouvelle fois posé les questions urgentes concernant les modalités de recrutement des formateurs en service partagé, les conditions de travail des équipes «plurielles», les missions des e-INSPÉ, les effets des recommandations du rapport de l'Inspection générale (IG) sur les PPPE, les finalités de la mission de l'IG sur les personnels de statut Second degré dans les universités. Il a aussi questionné la DGESIP sur le Diplôme inter-universitaire (DIU) pour les fonctionnaires stagiaires à mettre en œuvre pour la rentrée alors que la circulaire afférente n'est toujours pas parue et que les forces manquent pour une *réelle* formation des fonctionnaires stagiaires dans l'université; il est d'ailleurs à craindre qu'elle soit tout bonnement impossible à assurer. Quelle formation sera proposée aux fonctionnaires stagiaires l'an prochain? Qui l'assurera réellement? Selon quelles modalités? Avec quels moyens financiers et humains?

Ce qu'on a compris:

- le MEN ne souhaite pas expliciter le sens de l'expression «allègement de service» qui figure dans l'arrêté du 4 février 2022: les «10 à 20 jours de formation» des stagiaires temps plein seront-ils mis en place sur des temps de décharge? par le remplacement (alors qu'on sait que partout les moyens de remplacement manquent)? En plus du service plein?
- les services évoquent un «modèle économique» en cours de validation pour la formation des stagiaires... mais concrètement, les directions

des INSPÉ expriment des doutes sur leur capacité réelle à la mettre en œuvre et on entend déjà dans les INSPÉ l'idée qu'il faut "se concentrer sur le master, pour le reste, on verra...". La maquette du DIU circule d'ailleurs de manière très inégale selon les académies, beaucoup de collègues ne sachant même pas qu'il en existe une

Force est de constater, encore une fois, qu'à trois mois de la fin de l'année universitaire, les services ne savent/souhaitent pas répondre, ne serait-ce que sur les aspects réglementaires: les fonctionnaires stagiaires auront-ils à s'acquitter de la CVEC? seront-ils électeurs au Conseil d'Institut?

DES CONCOURS PLUS PROFESSIONNALISANTS ?

Les écrits des concours se sont déroulés fin mars et début avril. Les sujets proposés lors de ces écrits laissent souvent songeurs quant à une professionnalisation accrue. En voici quelques exemples.

Au CRPE en mathématiques

Pour le deuxième groupement, cinq exercices indépendants sont proposés. Les quatre premiers ne dépareraient pas dans un sujet de brevet des collèges, l'habillage dans un contexte pseudo-professionnel de deux d'entre eux étant tout à fait artificiel et semblable à ce qui peut être donné au brevet pour d'autres contextes. Seul le cinquième exercice propose un contenu clairement lié aux mathématiques pour le professeur des écoles, sur le sujet de la numération. Il porte principalement sur la compréhension de la numération maya – une numération de position de base 20. Il en va de même pour le groupement n° 1, pour lequel c'est le troisième exercice qui est plus nettement affiché en lien avec les mathématiques pour le professeur: il s'agit d'un problème pour lequel la solution par un « élève de CM2 » à l'aide d'un diagramme en barres est proposée – diagramme dont il faut proposer une version correcte; le problème est ensuite à résoudre algébriquement par le candidat. En ce qui concerne le groupement n° 3, le sujet se compose de quatre exercices du même type que ceux du brevet des collèges.

"Nouvelle" épreuve écrite de Français du « nouveau » CRPE: Back to the Seventies

À la rentrée 1969, X fait partie de la dernière promotion d'instituteurs recrutée au niveau du BEPC. Il préparera le baccalauréat à l'École Normale et y effectuera ses deux années de formation professionnelle. Il n'est malheureusement pas possible d'accéder facilement aux sujets des concours d'entrée à l'École normale: le site dédié sur Canopé n'est pas accessible.

Rabattions-nous donc sur le sujet de français (à l'écrit), sur lequel X a planché lors du BEPC pour avoir une idée de ce à quoi notre X a satisfait, à la fin du collège, juste avant de candidater au concours de l'École Normale, où il va passer 5 ans avant d'en sortir instituteur. À partir d'une page d'une œuvre de littérature, il lui faut répondre à des questions de compréhension, de lexique, d'orthographe, d'analyses grammaticale et logique, puis il faut qu'il s'adonne à une « composition ». Cette année-là, la page qui tombe est de Victor Hugo « Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent... » [*Châtiments*, IV, 9, 1852] <https://gallica.bnf.fr/essentiels/victor-hugo/chatiments/vivent-luttent> et on lui demande de se demander si « Le plus lourd fardeau, c'est d'exister sans vivre ».

Examinons maintenant ce sur quoi planche à Paris, en 2022 – 53 ans plus tard – le candidat Y, lors de l'épreuve écrite de français du CRPE « nouveau », censée évaluer les compétences attendues d'un professeur des écoles recruté à Bac+ 5 années de formation universitaire, après l'obtention d'un master (éventuellement d'un master MEEF si Y a choisi de passer par cette voie). Le sujet est ici: https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/crpe/89/2/s2022_crpe_gr1_francais_1425892.pdf.

Toujours Victor Hugo, cette fois c'est « Georges et Jeanne » [*L'Art d'être grand-père*, 1877]: orthographe, analyses grammaticale et logique, lexique, questions de compréhension. Et l'immanquable « composition »: on demande à Y de s'interroger, « après avoir mis en lumière la nature de la relation intergénérationnelle dans ce poème, sur les liens que peuvent entretenir les personnes âgées et les enfants ». On pourrait ironiser, entre autres choses, sur le « sujet » ainsi formulé et sa niaiserie. Contentons-nous d'une question:

Quelle(s) différence(s) entre le devoir demandé à l'écrit en français en 1969 à X, à la fin de son année de 3^e, avant son parcours de formation en tant qu'instituteur et celui demandé à Y, en 2022, à la fin d'une formation universitaire de cinq ans et après l'éventuelle obtention d'un master « métiers de l'enseignement, de l'éducation, et de la formation », censé le conduire à exercer en tant que professeur des écoles à plein temps ou presque à la rentrée 2022 ?

Remarque 1: Celui qui a dit « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme » aurait dû ajouter « mais vraiment à peine... »

Remarque 2: Un moment de honte est vite (?) passé.

Mathématiques au CAPES

Le premier écrit disciplinaire propose deux parties: une première sous forme de VRAI-FAUX balayant des domaines usuels des mathématiques; une seconde sous la forme d'un problème pour l'essentiel très classique

sur la convexité. Le second est semblable au sujet zéro : une partie sur un thème du collège, les fractions, et une partie sur un thème du lycée, la géométrie repérée. 28 questions sont proposées, presque équitablement réparties entre les deux thèmes. Par rapport au sujet zéro, on peut cependant noter un effort pour préciser les questions qui circonscrit le travail demandé, mais cet effort oriente du même mouvement la “professionnalisation” demandée. Ainsi voit-on clairement qu’être professeur c’est pour l’essentiel “analyser les erreurs des élèves”, “analyser leurs productions” et les évaluer, anticiper leurs “difficultés” et les “obstacles” qu’ils pourraient rencontrer dans la résolution d’un exercice, rédiger des démonstrations et des corrections d’exercices compatibles avec les programmes. Bien entendu, le caractère professionnel de ces types de tâches “de première prise” dépendra beaucoup du niveau d’exigence attendu dans les réponses proposées et notamment de la présence et de la qualité des justifications d’ordre didactique. On attend donc avec impatience un corrigé en forme de l’épreuve fournie par le jury... comme on attend toujours une proposition de sujet zéro. Nous risquons, comme sœur Anne, d’attendre longtemps !

LES EFFETS DE LA DÉVOLUTION DU PATRIMOINE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL À L’INSPÉ DE L’ACADÉMIE DE BORDEAUX

L’université de Bordeaux ayant accepté – contre l’avis des élu-es SNESUP – la dévolution par l’État de son patrimoine immobilier, elle en est dorénavant propriétaire. Ce qui, comme prévu par lesdit-es élu-es, ne conduit pas au ruissellement de loyers et revenus attendu, mais oblige au contraire l’équipe présidentielle à chercher à faire des économies par tous les moyens puisque les financements de l’État pour entretenir les bâtiments ne sont pas à la hauteur des besoins. En attendant un déménagement sur le campus de Gradignan d’ici dix ans, les deux sites girondins de l’INSPÉ devraient être regroupés sur un seul pôle (Mérignac) dès la rentrée 2023, pour “réduire les coûts” liés à la maintenance du site historique de l’École normale, dont le département est propriétaire, mais que l’université entretient pour que les enseignements de l’INSPÉ puissent y avoir lieu. Les arguments pour justifier la fermeture de ce site, constitutif de l’identité de l’Institut, sont légitimes : vétusté (réelle, mais liée au

manque d’investissement et d’entretien des bâtiments par l’université), problèmes de sécurité (les commissions en charge de la vérifier passant opportunément au moment où il faut faire gober la pilule aux personnels) et effets écologiques néfastes liés au chauffage, sur fond de culpabilisation des collègues, soupçonnés de ne pas prendre en compte la catastrophe environnementale à venir en voulant conserver un bureau ou des salles adaptées ! Nous nous apprêtons donc à devoir faire entrer les promotions d’étudiants sur un site considérablement rétréci, sans considération des contraintes particulières liées aux spécificités du public accueilli et sans espace de restauration. Lors d’une réunion avec les techniciens du pôle patrimoine censés “accompagner le changement”, les personnels ont expliqué qu’il ne suffisait pas de faire des tableaux excel pour calculer le taux d’occupation des bâtiments et en déduire les aménagements à prévoir, mais qu’il fallait tenir compte de la fréquentation irrégulière du site du fait des périodes de stage des étudiants et consulter les différentes catégories d’usagers avant de s’engager dans un projet hasardeux. On leur a répondu qu’il allait falloir s’adapter aux contraintes bâtimentaires en demandant au rectorat de revoir l’organisation des stages. Devant l’éclat de rire général suscité par une proposition aussi ignorante de la difficulté de trouver des berceaux et du fonctionnement réel de l’institution, d’autres propositions ont été faites par les “accompagnateurs du changement”, qui témoignent toutes du manque de considération pour les conditions de travail des formateurs et étudiants : bureaux partagés type *open space* pour les enseignants (rétifs, nous ne serions pas aussi agiles que dans le privé, semble-t-il), utilisation des outils numériques pour désengorger le site (nous ne sommes pas assez enthousiastes face à la perspective de multiplication des cours en distanciel), réorganisation de la journée de travail pour élargir les plages horaires de cours (nous manquons de souplesse en voulant qu’étudiants comme formateurs rentrent chez eux à des heures décentes). Suite à l’inquiétude très forte des personnels et à notre demande de revoir le projet en tenant compte du point de vue des différentes catégories d’usagers, plusieurs commissions thématiques doivent être mises en place prochainement par la direction pour amender la proposition initiale. La section SNESUP de l’INSPÉ restera très attentive aux suites données aux échanges qui auront lieu dans ce cadre.